



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
29 janvier 2025
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement
Groupe intergouvernemental d'experts
du financement du développement
Huitième session
Genève, 25-27 novembre 2024

**Rapport du Groupe intergouvernemental
d'experts du financement du développement
sur sa huitième session**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, du 25 au 27 novembre 2024



Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction	3
I. Décisions du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement.....	3
A. Financement du développement : s'attaquer au coût du financement du développement pour atteindre les objectifs de développement durable	3
B. Autres décisions du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement	5
II. Résumé de la Présidente.....	5
A. Séance plénière d'ouverture.....	5
B. Financement du développement : s'attaquer au coût du financement du développement pour atteindre les objectifs de développement durable	8
III. Questions d'organisation.....	15
A. Élection du Bureau	15
B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.....	15
C. Adoption du rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement sur sa huitième session	16
Annexe	
Participation	17

Introduction

Le Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement a tenu sa huitième session au Palais des Nations, à Genève, du 25 au 27 novembre 2024.

I. Décisions du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement

A. Financement du développement : s'attaquer au coût du financement du développement pour atteindre les objectifs de développement durable

Recommandations concertées

Le Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement,

Réaffirmant la résolution 69/313 de l'Assemblée générale, en date du 27 juillet 2015, sur le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement,

Rappelant la résolution 70/1 de l'Assemblée générale, intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », en date du 25 septembre 2015, et les résolutions de suivi que l'Assemblée a prises,

Rappelant le paragraphe 100 r) du Maafikiano de Nairobi (TD/519/Add.2), dans lequel était demandée la création d'un groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement, et le paragraphe 122 du Pacte de Bridgetown (TD/541/Add.2), qui dispose que les travaux des groupes intergouvernementaux d'experts de la CNUCED sont des éléments importants du mécanisme intergouvernemental,

Prenant note des obstacles internes et externes à l'accroissement des recettes intérieures des pays en développement,

Prenant acte des contributions écrites et orales des participants qui ont enrichi le débat à sa huitième session,

1. *Constate avec préoccupation* que le financement du développement a un coût élevé pour les pays en développement et insiste sur la nécessité de s'attaquer aux problèmes nationaux, internationaux et systémiques interconnectés qui sont à l'origine de cette situation ;

2. *Invite* à prendre sans délai des mesures ambitieuses afin que l'architecture financière internationale soit plus efficiente, plus équitable, mieux adaptée au monde d'aujourd'hui et mieux à même de lever les difficultés que les pays en développement rencontrent dans la réalisation des objectifs de développement durable ;

3. *Se félicite* des mesures nationales, régionales et internationales qui pourraient aider à abaisser le coût du financement du développement, notamment les prêts en monnaie locale, les instruments et produits de finance durable en monnaie locale, les garanties, les initiatives de partage des risques et le développement des marchés locaux des capitaux ;

4. *Réaffirme* que les banques publiques de développement jouent un rôle essentiel dans l'apport de capitaux à un coût abordable et dans la promotion des investissements au titre des objectifs de développement durable, car elles peuvent fournir des subventions, des financements à long terme, assortis ou non de conditions favorables, à des taux inférieurs à ceux du marché, et faciliter la mobilisation de ressources intérieures et de capitaux privés ;

5. *Constate avec satisfaction* que de plus en plus de banques multilatérales de développement disent appliquer le cadre d'adéquation des fonds propres du Groupe des Vingt, fait observer que ce cadre pourrait être un moyen d'augmenter la capacité de prêt au cours de la prochaine décennie, demande que des mesures soient prises pour renforcer l'action des banques multilatérales de développement afin qu'elles accordent plus efficacement des subventions, des prêts concessionnels et des prêts à long terme qui soient abordables, de meilleure qualité et de montants plus élevés, et invite les pays en mesure de

le faire à réaffecter des droits de tirage spéciaux par l'intermédiaire de ces banques, en respectant les régimes juridiques applicables et en préservant le caractère d'actif de réserve des droits de tirage spéciaux ;

6. *Conscient* du fait que les droits de tirage spéciaux ont un rôle important à jouer dans le renforcement du filet mondial de sécurité financière, compte tenu de la vulnérabilité des pays face aux chocs systémiques, et peuvent contribuer à une plus grande stabilité financière internationale ;

7. *Se félicite* de l'adoption de la résolution 78/322 de l'Assemblée générale, en date du 13 août 2024, sur l'indice de vulnérabilité multidimensionnelle et demande son application pleine et effective ;

8. *Souligne* l'importance des instruments financiers et d'autres outils innovants, tels que les titres d'emprunt durables et les échanges de créances contre des programmes de développement ou des mesures en faveur du climat, s'il y a lieu et selon des modalités arrêtées d'un commun accord, dans la transparence et au cas par cas, ainsi que des clauses de suspension de la dette en cas de catastrophes naturelles d'origine climatique, des garanties et des subventions, lorsqu'il s'agit d'aider les pays en développement à faire face au coût élevé du financement de la réalisation des objectifs de développement durable, notamment de la sécurité alimentaire, de la transition écologique et de la transition numérique ;

9. *Se félicite* du recours à des instruments innovants, tels que les mécanismes de financement mixte et les incitations, et à des garanties pour couvrir une partie des risques que le secteur privé n'est pas prêt à prendre et financer les projets de financement vert (par exemple, les obligations vertes) ;

10. *Réaffirme* que les politiques publiques ainsi que la mobilisation et l'utilisation efficace des ressources intérieures, selon le principe de l'appropriation nationale, sont des éléments essentiels de l'action commune en faveur du développement durable ;

11. *Exhorte* les pays développés à élargir et à honorer leurs engagements en matière d'aide publique au développement, notamment celui, pris par nombre d'entre eux, de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide publique au développement en faveur des pays en développement et entre 0,15 % et 0,20 % de leur revenu national brut à l'aide publique au développement en faveur des pays les moins avancés ;

12. *Est conscient* qu'il importe que les agences de notation s'assurent que leurs notes sont objectives, indépendantes, fondées sur des informations exactes et établies selon des méthodes d'analyse solides, notamment en fonction des indicateurs de développement, des indicateurs sociaux et environnementaux et des effets des chocs extérieurs, et engage les banques multilatérales de développement et les agences de notation à poursuivre leur dialogue ;

13. *Insiste sur* l'importance de la transparence des systèmes de données et des systèmes de gestion de la dette, et souligne l'intérêt de l'assistance technique pour les pays en développement à cet égard ;

14. *Invite* le secrétariat de la CNUCED à étudier, avec le Département des affaires économiques et sociales, le Programme des Nations Unies pour le développement et les coprésidents du Comité préparatoire intergouvernemental, la possibilité d'organiser conjointement à Genève une réunion d'information sur la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, à l'intention des États membres et des organisations internationales basées à Genève ;

15. *Rappelle* que l'Assemblée générale a demandé au Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement qu'il présente les résultats de ses travaux, conformément à son mandat et à titre de contribution régulière, au forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement (résolution 72/204 de l'Assemblée générale, par. 27).

*Séance plénière de clôture
27 novembre 2024*

B. Autres décisions du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement

Financement du développement : s'attaquer au coût du financement du développement pour atteindre les objectifs de développement durable

1. À sa séance plénière de clôture, le 27 novembre 2024, le Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement a adopté un ensemble de recommandations concertées (voir chap. I, sect. A).

Ordre du jour provisoire de la neuvième session du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement

2. À sa séance plénière de clôture, le 27 novembre 2024, le Groupe intergouvernemental d'experts a décidé que, faute de temps pour arrêter le thème et les questions directrices de sa prochaine session, le secrétariat de la CNUCED communiquerait des propositions de thème et de questions directrices. Les coordonnateurs régionaux et les États membres étaient invités à mener des consultations afin de décider du thème et des questions directrices qui seraient retenus parmi ceux et celles qui étaient proposés. Dès qu'un accord informel aurait été obtenu, le thème et les questions directrices seraient soumis au Conseil du commerce et du développement pour approbation, en même temps que l'ordre du jour provisoire de la neuvième session, qui tiendrait compte du thème retenu.

II. Résumé de la Présidente

3. À la séance plénière d'ouverture, le Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement a organisé un débat au titre de ce point de l'ordre du jour ; lequel a été suivi de réunions-débats organisés autour des quatre questions directrices, qui renvoyaient aux principaux aspects du thème retenu.

A. Séance plénière d'ouverture

Observations liminaires

4. Dans ses observations liminaires, la Présidente de la session a dit que les crises qui s'étaient succédées et chevauchées depuis la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), à savoir l'aggravation de la crise climatique, l'augmentation du coût de la vie et l'escalade des tensions et des conflits géopolitiques, avaient miné la croissance mondiale. Selon le *Rapport sur le commerce et le développement 2024* de la CNUCED et les *Perspectives de l'économie mondiale* publiées en octobre 2024 par le Fonds monétaire international (FMI), la production mondiale se stabiliserait probablement à des taux inférieurs à ceux qui avaient été enregistrés avant la pandémie, malgré un durcissement des politiques monétaires, depuis deux ans, en vue de maîtriser l'inflation.

5. Actuellement, la situation était bien plus inquiétante qu'avant la pandémie. Le service de la dette extérieure et de la dette publique drainait les ressources, au détriment du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) et des objectifs ambitieux de l'Accord de Paris. Selon le dernier rapport consacré à la soutenabilité de la dette extérieure et au développement qui avait été soumis à l'Assemblée générale, en Afrique subsaharienne, en 2023, environ 21 % des recettes d'exportation avaient été affectées au service de la dette extérieure, et 16 % des recettes publiques au service de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État. En moyenne, les pays les moins avancés consacraient 25 % de leurs recettes d'exportation au service de la dette extérieure et les petits États insulaires en développement 20 % ; le taux était de 15 % en moyenne pour les pays en développement (sans la Chine). Autrement dit, le problème ne résidait pas tant dans le ratio dette/produit intérieur brut que dans le coût du service de la dette.

6. Les fonds manquaient de plus en plus pour atteindre les objectifs de développement durable (ODD). Selon la CNUCED, le déficit de financement avait atteint 4 000 milliards de

dollars par an en 2023. Il était donc supérieur de 60 % environ au montant estimatif de 2 500 milliards de dollars par an établi à l'adoption du Programme 2030.

7. Le thème de la session ne pouvait donc être mieux choisi. Il s'agissait non seulement de combler le déficit de financement du développement, mais de le faire avec des sources de financement concessionnel, anticyclique et abordable. Le Programme d'action d'Addis-Abeba avait défendu l'idée d'un financement du développement à un coût abordable. Cependant, depuis son adoption, l'attention s'était plutôt portée sur le montant des ressources nécessaires à la réalisation des ODD plutôt que sur les conditions (coût et échéance) d'octroi de ces ressources.

8. Les participants s'efforceront d'établir les raisons du coût élevé du financement du développement et de déterminer les mesures, les initiatives et les instruments qui permettraient de remédier à la situation.

9. Les préparatifs de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement commençaient. La deuxième session du Comité préparatoire devait se tenir à New York, du 3 au 6 décembre 2024. Par les travaux qu'il réalisait à chacune de ses sessions, le Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement apportait une contribution au forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement. Cependant, les travaux de sa huitième session alimenteraient aussi la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, qui se tiendrait du 30 juin au 3 juillet 2025, à Séville (Espagne).

10. La Secrétaire générale de la CNUCED a qualifié le contexte international de bien peu favorable, compte tenu de la faiblesse de la croissance, du niveau élevé de la dette, de la fragmentation du commerce et du manque d'investissement. La question examinée était donc une question pressante dans une situation d'urgence.

11. Il fallait aussi tenir compte du Programme d'action d'Addis-Abeba, qui invitait à prendre des mesures innovantes dans plusieurs domaines d'action prioritaires, depuis la mobilisation de ressources intérieures jusqu'à une réforme du système financier mondial, ainsi que des travaux du Comité préparatoire en vue de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, à Séville en 2025. La session en cours faisait suite à la vingt-neuvième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui s'était tenue à Bakou et à l'issue de laquelle les participants étaient convenus d'un nouvel objectif chiffré collectif pour le financement de l'action climatique, de 300 milliards de dollars par an, ainsi que des règles d'application du mécanisme d'attribution de crédits carbone établi par l'article 6 (par. 4) de l'Accord de Paris.

12. Le coût élevé du financement avait des répercussions multiples au niveau international. Il s'agissait d'un problème structurel du financement du développement, qui était pour beaucoup dans la situation difficile actuelle.

13. Pour certains, les coûts élevés du capital dans les pays en développement n'étaient qu'un symptôme et s'expliquaient par le risque pays, notamment alimenté par l'instabilité politique, la dépendance à l'égard des produits de base et la faiblesse des institutions. Cependant, les risques actuels étaient plutôt exogènes.

14. Tous les pays n'étaient pas également protégés contre les chocs, qu'ils s'agissent des pandémies, des changements climatiques ou des guerres. Un même choc n'aurait pas les mêmes effets dans les pays sans réserves de devises, soumis aux conditions de financement par le FMI et sous le poids de la dette accumulée au fil des chocs passés, que dans les autres pays. Si l'on considérait les changements climatiques, par exemple, les dommages causés par un même ouragan ne seraient pas les mêmes à Miami (États-Unis d'Amérique) qu'en Haïti. Au-delà des différentes perceptions du risque, les coûts élevés du capital dans les pays en développement apportaient aussi la preuve que l'architecture financière internationale ne garantissait pas l'égalité entre les pays et n'apportait aucune protection financière universelle.

15. Le coût élevé du financement freinait la croissance économique, limitait la marge de manœuvre budgétaire des pays en développement et leur capacité d'investissement dans les infrastructures essentielles, les programmes sociaux et l'action climatique.

16. Le coût élevé du financement pouvait contraindre les pays en développement à réaffecter des ressources initialement destinées aux services de base au paiement de la dette. Il en résultait un cercle vicieux, suivant lequel le manque d'investissement ralentissait la croissance des pays en développement, ce qui restreignait encore leurs ressources budgétaires et les rendaient encore plus tributaires de l'emprunt extérieur. Il était préoccupant de constater que 3,3 milliards de personnes vivaient dans des pays qui dépensaient plus au titre du service de la dette qu'en faveur de la santé ou de l'éducation. Dans l'édition 2024 de son rapport sur l'endettement mondial (*A world of debt 2024*), la CNUCED faisait le lien entre l'accroissement de la dette et la pandémie. Les pays sans monnaie de réserve n'avaient pas pu appliquer des politiques d'expansion monétaire et avaient dû emprunter pour protéger leur population. La dette avait explosé depuis la pandémie, en raison des emprunts que celle-ci avait rendus nécessaires et des hausses des taux directeurs décidées par les banques centrales. Dans les pays en développement, on assistait en outre à une fuite des capitaux, dictée par un réflexe de sécurité. La dette était libellée en monnaies étrangères. Cela était vrai surtout pour la dette extérieure, mais aussi pour une partie de la dette intérieure, au point qu'il était parfois difficile de différencier ce qui relevait de l'une ou de l'autre.

17. Le coût élevé du financement creusait les inégalités. Les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement devaient souvent supporter les coûts d'emprunt les plus élevés. Selon la publication de la CNUCED sur l'endettement mondial (*A world of debt 2024*), l'Afrique faisait face à des coûts de financement 2 à 4 fois plus élevés que la moyenne pour les États-Unis, et 6 à 12 fois plus élevés que la moyenne pour l'Allemagne.

18. Les pays les plus à la traîne étaient ceux qui avaient le moins la possibilité de rattraper leur retard. Tel était le paradoxe du développement, qui mettait en évidence un problème de justice et d'équité, mais soulevait aussi des questions d'ordre économique. Il fallait concevoir des instruments qui mettent fin aux asymétries mondiales, et non qui les fassent perdurer.

19. Les débats de la session étaient organisés autour de quatre questions directrices, auxquelles il était déterminant de répondre pour parvenir à un coût du financement abordable.

20. Premièrement, les marchés des changes et les monnaies étrangères de réserve jouaient un rôle dans l'augmentation des coûts du capital. Faute, pour la plupart d'entre eux, d'émettre des monnaies internationales, les pays en développement devaient maintenir des réserves importantes en devises étrangères, au détriment d'investissements intérieurs pourtant essentiels. Suivant une évolution négative, les capitaux allaient du Sud vers le Nord, et non vers les pays qui en avaient le plus besoin.

21. Deuxièmement, les coûts de financement, en particulier en matière de sécurité alimentaire, de transition énergétique et d'infrastructure numérique, pouvaient être réduits au moyen d'instruments innovants, tels que les échanges de créances contre des programmes de développement et les instruments de financement mixte. La collaboration pouvait être un moyen d'abaisser les coûts d'investissement.

22. Troisièmement, les institutions financières internationales, les banques multilatérales de développement et les institutions de financement du développement, y compris les partenariats public-privé, le financement concessionnel à long terme et la réaffectation des droits de tirage spéciaux, avaient aussi un rôle à jouer.

23. Enfin, les notes souveraines influaient sur les coûts d'emprunt. C'était souvent en fonction de leurs notes souveraines que les pays en développement avaient accès aux capitaux ou étaient exclus des marchés financiers. En comprenant la dynamique des notes souveraines et les facteurs qui les déterminaient, il serait possible de trouver des moyens de rendre le financement accessible à moindre coût. Il fallait également réfléchir à la manière de promouvoir des systèmes de notation qui reflètent équitablement la situation économique des pays en développement et leurs efforts en faveur du développement durable.

24. En conclusion, l'intervenante a rappelé qu'au-delà des termes macroéconomiques et des débats politiques, le coût élevé du financement affectait profondément la vie d'hommes, de femmes et d'enfants. Il ruinait des possibilités, compromettait des moyens de subsistance et gâchait des potentiels. Les pays en développement devaient prendre des mesures pour mobiliser leurs ressources intérieures, renforcer leurs institutions et faire preuve de plus de

transparence, mais ils devaient aussi pouvoir compter sur une architecture financière internationale qui leur permettent d'obtenir des financements à un coût moins élevé et d'emprunter à des conditions plus favorables.

B. Financement du développement : s'attaquer au coût du financement du développement pour atteindre les objectifs de développement durable (Point 3 de l'ordre du jour)

25. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les intervenants étaient le Ministre égyptien des finances, le Ministre espagnol de l'économie, du commerce et des entreprises et le Secrétaire général adjoint du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU. Un représentant du secrétariat de la CNUCED a présenté le document TD/B/EFD/8/2, destiné à appuyer les débats.

26. Des déclarations ont été faites par les représentants des États et des organisations suivants : Cambodge (au nom du Groupe des 77 et de la Chine) ; Union européenne (au nom de l'Union européenne et de ses États membres) ; Bangladesh (au nom du Groupe des États d'Asie et du Pacifique) ; Niger (au nom du Groupe des États d'Afrique) ; Japon (au nom du groupe JUSSCANNZ) ; Népal (au nom des pays les moins avancés) ; République dominicaine (au nom des petits États insulaires en développement) ; République bolivarienne du Venezuela (au nom du Groupe des Amis pour la défense de la Charte des Nations Unies) ; État de Palestine ; Indonésie ; Brésil ; Liban ; Fédération de Russie ; Zimbabwe ; République islamique d'Iran ; Kenya ; Trinité-et-Tobago ; Bahamas ; République arabe syrienne ; Namibie ; République bolivarienne du Venezuela.

27. Les quatre intervenants sont convenus que la réalisation du Programme 2030 était compromise, car les crises qui s'étaient succédées ces cinq dernières années avaient tellement pesé sur les budgets que plusieurs pays en développement ne pouvaient plus financer leurs programmes de protection sociale. Le coût du service de la dette avait encore augmenté, sous l'effet des politiques d'austérité monétaire des pays développés. Dans 25 pays, il représentait plus de 20 % des recettes publiques. Alors qu'ils manquaient déjà de fonds pour leurs projets de développement, les pays devaient financer en outre des programmes d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets, car les phénomènes météorologiques extrêmes devenaient de plus en plus fréquents et leurs conséquences de plus en plus graves. De l'avis des intervenants, de quelques groupes régionaux et délégations, l'on assistait à la formation d'un cercle vicieux : pour pouvoir réaliser les investissements requis par la crise climatique, les pays empruntaient à des taux élevés, ce qui rendait leur dette de moins en moins soutenable et limitait les autres investissements.

28. Comme les intervenants, plusieurs groupes régionaux étaient d'avis que la communauté internationale devrait décider d'un ensemble de mesures concrètes, à la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, qui se tiendrait en 2025 en Espagne, et qu'un débat approfondi sur les différents instruments et moyens d'action par lesquels les pays en développement pourraient améliorer leur chances d'atteindre les ODD devrait être organisé dans les sept mois qui suivraient.

29. Les intervenants, un groupe régional et une délégation ont affirmé que le financement devait être accordé à des conditions plus favorables et que les pays donateurs devaient respecter leurs engagements en matière d'aide publique au développement. Les intervenants et une autre délégation sont convenus que les pays en développement devraient redoubler d'efforts pour mobiliser plus de ressources intérieures et lutter contre la fraude fiscale et les flux financiers illicites. Les intervenants ont ajouté que les mesures visant à améliorer la gestion de la dette devaient être poursuivies. Les intervenants, un autre groupe régional et une autre délégation ont dit que les banques multilatérales de développement devraient accroître leurs apports aux pays en développement, recourir à des garanties pour limiter les coûts d'emprunt, réaffecter les droits de tirage spéciaux inutilisés et augmenter les prêts en monnaie nationale pour réduire les risques liés à la composition de la dette.

30. Les intervenants ont considéré qu'il fallait faire davantage appel à des moyens de financement innovants, qui permettent aux pays en développement de disposer d'une plus grande marge de manœuvre budgétaire. À cet égard, plusieurs groupes régionaux et

délégations ont mentionné les partenariats privé-public, le financement mixte et les échanges de créances. Un intervenant a indiqué qu'un échange de créances contre actifs avait eu des résultats très positifs en Égypte. Un autre groupe régional, une autre délégation et les intervenants ont indiqué que les pays en développement avaient besoin que la communauté internationale leur fournisse une plus grande assistance technique, compte tenu de la complexité toujours plus grande de la situation financière internationale.

31. Des groupes régionaux et une délégation ont dit que le système actuel de monnaies sous-jacentes sur lequel reposent les droits de tirage spéciaux augmentait le risque de change pour les emprunteurs et que, plus généralement, les droits de tirage spéciaux devaient être mieux utilisés. Un groupe régional et plusieurs délégations sont convenus que la redéfinition de l'utilisation des droits de tirage spéciaux s'inscrivait dans la nécessaire refonte de l'architecture financière internationale, devant faire de celle-ci un meilleur outil de développement social. Plusieurs groupes régionaux et de nombreuses délégations ont réclamé plus de transparence de la part des agences de notation, notamment en ce qui concernait leurs méthodes de notation.

32. Un groupe régional a dit que des instruments tels que le Fonds européen pour le développement durable et l'Initiative mondiale en faveur des obligations vertes avaient contribué à la croissance de la finance durable. Un autre groupe régional et une délégation ont affirmé qu'il faudrait faire plus pour aider les pays en développement à faire face à leurs dépenses d'adaptation et d'atténuation et que les fonds nécessaires devraient être additionnels et ne pas être comptabilisés au titre des engagements d'APD qui avaient déjà été pris. Quelques délégations se sont félicitées de la création de l'indice de vulnérabilité multidimensionnelle et ont demandé qu'il soit plus largement utilisé. Un groupe régional, plusieurs délégations et un groupe de pays ont dit qu'il fallait poursuivre les discussions au sujet des mesures coercitives unilatérales et des sanctions économiques et de leur impact sur le développement économique.

Quelles politiques – nationales, régionales et internationales – pourraient aider à réduire le coût élevé du financement du développement ?

33. Les cinq intervenants étaient le Représentant permanent de la France auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et d'autres organisations internationales en Suisse, le Directeur exécutif et représentant de la Banque mondiale pour l'Amérique latine, un professeur d'économie mondiale à la Leeds University Business School (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), le Directeur exécutif de Development Finance International et l'Économiste en chef pour l'Afrique et Directeur général de Citigroup.

34. Les intervenants ont proposé des mesures nationales, régionales et internationales qui étaient susceptibles d'abaisser le coût du financement du développement. Ils ont dit combien il était urgent d'accroître le financement de l'action climatique, pour atteindre l'objectif de 1 300 milliards de dollars par an, et de le rendre plus largement accessible. L'expansion et l'approfondissement des marchés du carbone devraient être financièrement et sectoriellement viables, et un plus grand nombre des principaux émetteurs de carbone devrait y être associé.

35. Plusieurs intervenants étaient d'avis que les banques multilatérales de développement devaient être réformées afin qu'elles puissent augmenter leurs prêts. Ces intervenants et plusieurs délégations ont affirmé qu'il était également important d'augmenter les prêts aux pays à revenu intermédiaire, en particulier pour le financement de l'action climatique. Les intervenants ont indiqué que l'émission et la réaffectation des droits de tirage spéciaux avaient leur importance, car elles pouvaient étendre la capacité de prêt des banques multilatérales de développement. Grâce à l'application des recommandations que le Groupe des Vingt (G20) avait formulées dans son cadre d'adéquation des fonds propres, il avait été possible de libérer 170 milliards de dollars supplémentaires en fonds prêtables en juin 2024. S'y ajoutait l'adoption d'autres mesures, notamment les réformes de la Banque mondiale et de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, l'utilisation de capitaux hybrides et l'optimisation des bilans des banques multilatérales de développement. Un intervenant a indiqué qu'au total, ces mesures permettraient d'augmenter le montant des prêts des banques multilatérales de développement de 500 milliards de dollars sans nouveaux apports des actionnaires. Il ne fallait toutefois pas négliger les coûts de ces mesures et les compromis qu'elles impliquaient. Un autre intervenant a rappelé que le montant total des

prêts accordés par les banques multilatérales de développement représentait moins de 2 % des emprunts des pays du Groupe des 77. Autrement dit, même si le montant de ces prêts augmentait sensiblement, cela ne suffirait pas à combler le déficit de financement. En outre, la plupart de ces prêts avaient été accordés pour un coût relativement élevé, malgré le recours à des garanties.

36. Un intervenant a fait observer que la vulnérabilité face aux variations des taux de change était l'une des principales sources de fragilité financière et que les prêts en monnaie locale présentaient un risque de crédit moins important et de nombreux avantages. Il était donc nécessaire que l'octroi de prêts en monnaie locale figure parmi les attributions des banques multilatérales de développement, que la protection contre les variations de change soit renforcée et que les opérations en monnaie locale soient encouragées. En outre, il fallait agir directement sur le coût élevé de la couverture, par exemple par le jeu de mécanismes de garantie financés par les droits de tirage spéciaux. Un groupe régional a demandé qui pourrait supporter les coûts des instruments de couverture, en particulier pour les pays préémergents, plus exposés aux risques précités. L'intervenant a répondu que des initiatives, telles que le Currency Exchange Fund, avaient fait la preuve que cela était possible de façon rentable et durable. Le risque de change était gérable et devait être traité de la même manière que le risque de crédit. Une délégation s'est félicitée du plan d'action du G20 pour des banques multilatérales de développement plus grandes et plus efficaces, qui permettrait d'augmenter les financements en monnaies locales.

37. Un intervenant a indiqué que la dette des pays africains s'était creusée en raison de l'afflux d'argent frais qui avait suivi l'émission d'euro-obligations par le Ghana et le Gabon. Les défauts de paiement ultérieurs s'étaient accompagnés d'importantes dévaluations monétaires, dont les populations locales avaient beaucoup souffert, en particulier dans les zones urbaines. On pouvait donc se demander si les taux de change flottants étaient la bonne solution pour les pays africains les plus pauvres. En outre, on pouvait douter de la capacité des autorités africaines à imposer des mesures d'austérité budgétaire pendant toute une décennie, d'autant que les banques centrales étaient tenues d'absorber une grande partie de la dette publique et de maintenir des taux directeurs élevés. Dans ce contexte, une nouvelle vague de défauts de paiement était à craindre. Les réformes du secteur financier qui visaient à approfondir les marchés financiers nationaux, comme la réforme des fonds de pension au Nigéria, méritaient d'être soulignées et devaient inspirer un plus grand nombre de pays africains. D'un point de vue plus optimiste, les corrections des taux de change qui accompagnaient les défauts de paiement pouvaient stimuler la croissance.

38. Un intervenant s'est prononcé contre le subventionnement des obligations vertes et a dit que, dans l'idéal, le financement de l'action climatique devrait bénéficier à de petits projets, axés sur les énergies solaire et éolienne, plutôt qu'à de grands projets pétroliers et gaziers.

Existe-t-il des outils particuliers qui permettent de remédier au coût élevé du financement du développement, notamment en matière de sécurité alimentaire, de transition énergétique et de transition numérique ?

39. Les trois intervenants étaient le Conseiller principal du Ministre indonésien des coopératives et des petites et moyennes entreprises, le Directeur chargé du financement du développement dans l'entreprise Systemiq et la Directrice chargée de la résilience climatique, du financement de l'action climatique et des pertes et dommages à l'Institut international pour l'environnement et le développement. Ils ont passé en revue les outils qui permettraient de remédier au coût élevé du financement du développement, notamment en matière de sécurité alimentaire, de transition énergétique et de transition numérique. Ils ont parlé d'autres instruments de financement plus génériques, tels que les échanges de créances et les obligations vertes, les obligations sociales, les obligations durables et les obligations liées à la durabilité, qui pourraient être utilisés de manière interchangeable dans les domaines d'action prioritaires.

40. Les intervenants sont convenus que les fonds disponibles pour l'action climatique étaient loin de suffire à couvrir les pertes et dommages causés par les changements climatiques dans les pays en développement, d'autant que la crise climatique s'était

intensifiée ces dernières années et que le passage à une économie sobre en carbone et résiliente face aux changements climatiques était devenu urgent.

41. Un intervenant a dit que les besoins de financement des pays en développement étaient de 3 000 milliards de dollars pour la réalisation des ODD, dont 1 800 milliards de dollars pour le financement de l'action climatique. La participation du secteur privé et la mobilisation de ressources intérieures étaient essentielles pour que ces besoins en financement soient satisfaits et que la transition énergétique soit facilitée, compte tenu de l'insuffisance des ressources financières provenant du secteur public et des marchés financiers internationaux. Il était donc indispensable que les pays en développement bénéficient d'un financement du développement à un coût abordable pour décarboner leur économie. Cependant, il existait de sérieux obstacles, en particulier des notes souveraines basses, des taux d'intérêt élevés et des risques importants de variation des taux de change.

42. Les intervenants ont fait mention d'instruments de financement innovants, tels que les financements mixtes, les garanties, les assurances, les instruments en monnaie locale, les échanges de créances et les obligations liées à la durabilité. Un intervenant a dit que le recours à des instruments de financement innovants n'était pas suffisant et qu'il fallait aussi réformer les institutions financières internationales et faire un meilleur usage des droits de tirage spéciaux, ce qui supposait non seulement d'en émettre de nouveaux pour accroître les liquidités, mais aussi de les réaffecter par l'intermédiaire de banques de développement régionales, comme la Banque africaine de développement. Des mécanismes de financement locaux et régionaux et une meilleure utilisation du financement de la lutte contre les émissions de carbone pourraient aider à lever certains obstacles.

43. Un autre intervenant a dit que les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés étaient nombreux à avoir une note souveraine médiocre, voire à n'avoir aucune note, ce qui leur fermait l'accès aux marchés financiers internationaux ou les exposait à des coûts d'emprunt élevés. Pour faire baisser les coûts d'emprunt et faire en sorte que les systèmes financiers permettent de mobiliser plus de capitaux, pour l'action climatique et la réalisation des ODD, il fallait que les agences de notation soient plus ouvertes sur leurs méthodes et les améliorent, notamment en faisant passer les possibles retours sur investissements avant les risques de crédit.

44. Un intervenant a relevé que l'absence d'économies d'échelle et les exigences de garanties limitaient l'accès au financement pour les microentreprises et les petites et moyennes entreprises, en particulier celles qui étaient gérées par des femmes. Il était essentiel de prévoir des programmes de financement spéciaux pour ces entreprises et de soutenir l'entrepreneuriat féminin. Les microentreprises et les petites et moyennes entreprises représentaient une grande partie du secteur des entreprises en Indonésie, en particulier dans des domaines comme ceux du recyclage et des produits verts, et offraient aux familles des perspectives économiques et des revenus importants. Un groupe régional et de nombreuses délégations ont souscrit à ce point de vue.

45. Un intervenant a fait observer que les pays en développement dépensaient beaucoup moins pour la protection sociale que les pays développés. Les dépenses sociales étaient souvent insuffisantes dans les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire. En outre, en raison de l'augmentation du coût du service de la dette et de la multiplication des catastrophes climatiques, les programmes sociaux subissaient des coupes et les pays en développement étaient encore plus démunis lorsqu'il fallait lutter contre les changements climatiques et garantir la sécurité alimentaire. Les instruments liés à l'assurance et les investissements liés à la durabilité étaient des mécanismes de financement de la lutte contre les catastrophes qui pourraient aider les pays en développement à faire face aux chocs.

Quel est le rôle des institutions financières internationales, des banques multilatérales de développement et des institutions financières de développement et comment peuvent-elles contribuer à rendre le coût du financement du développement abordable pour les pays en développement ?

46. La réunion-débat a permis d'examiner des questions cruciales concernant le financement du développement et, plus particulièrement, le rôle des banques multilatérales de développement. Les quatre intervenants étaient le coprésident de l'Initiative for Policy

Dialogue de la Graduate School of Business de l'Université de Columbia (États-Unis), la Vice-Présidente et Directrice financière du Groupe de la Banque africaine de développement, le Directeur associé du programme de réforme multilatérale, du Centre de coopération internationale de l'Université de New York et le spécialiste scientifique principal du Centre de coopération au développement, de l'Institut fédéral suisse de technologie.

47. Les intervenants ont parlé des problèmes systémiques de financement du développement et dit qu'il importait de rendre les banques multilatérales de développement mieux à même d'aider les pays en développement à atteindre les ODD. Ils ont également parlé des nouveaux instruments de financement et de l'état d'avancement de l'examen du cadre d'adéquation des fonds propres des banques multilatérales de développement, demandé par le G20.

48. Un intervenant a insisté sur les asymétries du système financier mondial, qui n'était pas parvenu à fournir un financement stable, peu coûteux et pérenne pour le développement. L'une des asymétries tenait au fait que les mouvements de capitaux privés étaient procycliques : ces capitaux affluaient dans les pays en développement pendant les périodes d'expansion des liquidités, et refluaient pendant les périodes d'austérité monétaire dans les pays développés, ce qui donnait lieu à des dépréciations des taux de change et à des restructurations de la dette trop modestes et trop tardives. Les apports de capitaux publics ne compensaient pas cette asymétrie, qui pouvait en outre être accentuée par certaines mesures telles que l'application de surtaxes par le FMI. Le transfert net négatif sur la dette extérieure à long terme dans les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire, en 2022, en apportait la preuve. Les transferts nets positifs des institutions financières internationales et des créanciers bilatéraux n'étaient pas suffisants pour compenser les transferts nets négatifs des créanciers privés. L'intervenant a recommandé que l'essor des marchés des titres d'emprunt en monnaie locale dans les pays en développement s'accompagne d'un encadrement des mouvements de capitaux ; il a aussi recommandé que des principes différents soient adoptés pour la restructuration de la dette, selon que celle-ci était libellée en monnaie nationale ou en monnaie étrangère.

49. Une intervenante a parlé des graves déficits de financement que rencontraient les pays en développement, en particulier en Afrique, où la réalisation des ODD impliquait d'investir environ 1 300 milliards de dollars chaque année. Les banques multilatérales de développement jouaient un rôle essentiel en apportant un financement à un coût abordable aux secteurs oubliés des institutions financières privées. Pour que les problèmes émergents puissent être surmontés, il était important que les banques multilatérales de développement intensifient leur action, par trois mesures, à savoir la mobilisation de grandes quantités de fonds à un coût abordable, l'aide au renforcement des capacités, au partage des connaissances et au dialogue, et la captation d'investissements privés par la réduction du risque. Les banques multilatérales de développement avaient adopté récemment des mesures innovantes pour augmenter leur capacité de prêt. Le Groupe de la Banque africaine de développement était à l'origine de nombreuses innovations. Il avait notamment conclu un accord de transfert de risque de portefeuille souverain avec d'autres banques multilatérales de développement et créé un mécanisme novateur de réaffectation de droits de tirage spéciaux inutilisés par l'intermédiaire des banques multilatérales de développement.

50. Une intervenante a dit que les banques multilatérales de développement devaient permettre aux pays en développement de surmonter les problèmes particuliers auxquels ils étaient confrontés au moyen de financements, assortis ou non de conditions favorables, mais surtout anticycliques, comme la pandémie de COVID-19 en avait démontré l'importance. La dette des pays en développement était devenue plus complexe, du fait du nombre et du statut des créanciers, mais les banques multilatérales de développement continuaient d'occuper parmi eux une place de choix. Celles-ci pouvaient appliquer des taux inférieurs à ceux des créanciers privés. En conséquence, si elles augmentaient leur capacité de prêt, les pays en développement pourraient emprunter à moindre coût. Il faudrait toutefois que cela soit possible sans qu'elles aient à renoncer à la note AAA. Pour que les banques multilatérales de développement puissent fournir un financement à un coût abordable, il fallait optimiser l'efficacité des capitaux, augmenter le financement à des conditions favorables, accroître la participation du secteur privé grâce à une meilleure gestion des risques et une plus grande efficacité des transactions, et promouvoir les prêts en monnaie locale afin de réduire les

risques d'asymétrie des monnaies. Il était important que les banques multilatérales de développement collaborent davantage entre elles afin que les coûts de transaction soient réduits et qu'elles reçoivent des capitaux de leurs actionnaires afin que leur action ait un plus large impact.

51. Le dernier intervenant a rendu compte de la suite qui avait été donnée aux recommandations faites à l'issue de l'examen du cadre d'adéquation des fonds propres des banques multilatérales de développement. Il a notamment mentionné que la capacité de prêt desdites banques avait augmenté d'environ 500 milliards de dollars. Il a dit qu'il était important d'établir des normes durables en matière d'adéquation des fonds propres, d'harmoniser les différentes méthodes appliquées par les agences de notation et de faire en sorte que les banques multilatérales de développement conservent leur note AAA pour que les coûts d'emprunt restent peu élevés. Des progrès avaient été réalisés dans les trois grands domaines visés par les recommandations. Le premier domaine était celui de l'adéquation des fonds propres ; laquelle avait permis d'accroître la capacité de prêt. Le second domaine était celui des innovations financières, telles que l'utilisation de capitaux hybrides, qui avaient aussi contribué à augmenter la capacité de prêt. Le troisième domaine concernait les relations avec les agences de notation. Les banques multilatérales de développement avaient besoin de plus de capitaux. Il importait que le G20 continue de leur apporter son soutien afin que les progrès accomplis soient pérennes et que ces banques aient les moyens de répondre pleinement aux besoins de financement toujours plus importants des pays en développement.

52. Au cours du débat qui a suivi, un participant a demandé dans quels types d'actifs les banques multilatérales de développement investissaient. Une intervenante a répondu que le Groupe de la Banque africaine de développement investissait dans diverses obligations, souveraines et privées, très bien notées et libellées en plusieurs devises. Une délégation a demandé de plus amples informations sur les relations entre les banques multilatérales de développement et les agences de notation. Un intervenant a fait observer que les agences de notation notaient les banques multilatérales de développement selon des méthodes distinctes de celles qui étaient appliquées aux emprunteurs souverains et aux entités privées, et qu'elles prenaient contact avec celles-ci une à deux fois par an. Un autre intervenant a dit que le G20 avait défendu l'idée d'interactions plus fréquentes et plus axées sur la collaboration, mais que les différences de méthode entre les agences de notation, entre autres facteurs, y faisaient obstacle. Une délégation a demandé en quoi la réforme de l'architecture financière internationale était importante pour les pays à revenu intermédiaire. Les intervenants ont souligné que les modifications apportées au cadre d'adéquation des fonds propres du G20 avaient surtout porté sur les prêts non concessionnels que les banques multilatérales de développement accordaient à cette catégorie de pays. Un groupe régional a demandé en quoi une redéfinition de la gouvernance des banques multilatérales de développement contribuerait à combler le déficit de financement du développement. Un intervenant a expliqué qu'une redéfinition de la gouvernance des banques multilatérales de développement s'imposait pour garantir une représentation et une pondération des votes qui soient en accord avec la réalité de l'économie mondiale et les contributions des pays. Une délégation a demandé comment les institutions financières internationales pourraient aider à répondre aux besoins de relance à court terme, à soutenir la stabilité économique et à accélérer la réalisation des ODD. Un intervenant a fait observer que la représentation des grands groupes de pays membres constituait une lourde charge de travail pour les directeurs exécutifs des banques multilatérales de développement et que des conseillers compétents et connaissant les institutions étaient nécessaires pour faciliter la prise de décisions. Un autre intervenant a indiqué que la fréquence de renouvellement des membres des conseils d'administration et des conseillers expliquait un certain manque de connaissances sur des questions complexes et que les changements dans la composition de l'actionnariat et des conseils d'administration étaient lents et sujets à polémique. Il a affirmé que les réformes menées devraient renforcer le système des banques multilatérales de développement sans que son statut avéré de puissant outil de développement soit remis en question.

Quels sont les éléments qui influent sur la notation du risque souverain et sur son rôle dans le financement du développement ?

53. Le débat était animé par le Représentant permanent du Bangladesh auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève. Les quatre

intervenants étaient la Directrice adjointe par intérim chargée de la dette extérieure du Ministère zambien des finances et de la planification nationale, un associé principal de recherche de l'Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement de l'Université des Nations Unies, la première Vice-Présidente du Groupe sur le risque souverain de l'agence Moody's Investor Service et une gestionnaire de portefeuille de l'entreprise Artisan Partners.

54. Un intervenant a dit que plus de 150 pays s'étaient vus attribuer une note par l'une des trois grandes agences de notation et que ces notes étaient prises en grande considération par les marchés financiers mondiaux. Les créanciers privés étant devenus la principale source de financement des pays en développement, les agences de notation ne pourraient que gagner en importance auprès de ces pays, car de leurs notes dépendaient le montant du prêt accordé et le taux d'intérêt appliqué par les créanciers.

55. L'animateur a dit qu'il était très important de réfléchir à la capacité d'influence des agences de notation sur les pays en développement, qui devaient faire face à des catastrophes naturelles, à des sorties de capitaux rapides et massives, à un besoin accru d'investissements dans l'action climatique, à des problèmes de fiscalité, au risque d'une perte de l'accès aux marchés ou à d'autres chocs susceptibles de les rendre tributaires des apports de capitaux extérieurs et, par voie de conséquence, des appréciations des agences de notation, alors que les taux d'intérêt étaient relativement élevés. Des intervenants ont affirmé que la relation entre les agences de notation, les investisseurs et les gouvernements des pays en développement était nuancée et complexe. Un intervenant a fait observer que les pays pouvaient influencer les agences de notation. En outre, certains investisseurs accordaient plus d'importance à leurs propres recherches qu'aux appréciations des agences de notation. Un intervenant a dit que les agences de notation devaient être plus transparentes et plus flexibles. Un autre intervenant a relevé qu'il n'existait pas, à l'échelle mondiale, un cadre réglementaire solide et transparent qui garantisse l'efficacité et l'équité des relations entre les emprunteurs souverains et les agences de notation.

56. Une intervenante a parlé de l'évolution de la note de la Zambie après que le pays s'était déclaré en situation de défaut de paiement en 2020 et avait obtenu la restructuration de sa dette, en 2021, en application du Cadre commun du G20 pour le traitement de la dette au-delà de l'Initiative de suspension du service de la dette. Elle a indiqué que la Zambie avait mené des réformes importantes en vue de renforcer son économie, lesquelles avaient notamment consisté en une planification des investissements publics pour une utilisation efficace de l'emprunt, une révision de la législation relative à la gestion de la dette et des mesures visant à promouvoir la mobilisation des recettes et à accroître les ajustements budgétaires. À ce jour, ces réformes ne s'étaient accompagnées d'aucune révision à la hausse de la note souveraine. Une délégation a dit que la situation était comparable dans son pays, dont la note n'avait pas augmenté malgré les réformes publiques engagées.

57. Un intervenant a expliqué qu'il était difficile pour la plupart des pays d'encadrer efficacement les agences de notation et que seuls le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, les États-Unis d'Amérique et l'Europe avaient mis en place des réformes efficaces. Ces réformes consistaient notamment en l'adoption de dispositions relatives à la transparence, aux conflits d'intérêts, à la responsabilité et à la concurrence. Un groupe régional et plusieurs délégations ont affirmé qu'il serait souhaitable d'être mieux informés sur la manière dont les agences de notation de crédit établissaient leurs notes. Un intervenant et un participant ont expliqué que les agences de notation utilisaient des éléments quantitatifs et des éléments qualitatifs, tels que des jugements personnels et des opinions, en plus de critères empiriques. L'intervenant a souligné l'importance des avis du comité d'experts de Moody's, compte tenu de la diversité des contextes nationaux ainsi que des divergences dans les définitions et normes comptables. L'intervenant et un participant ont indiqué que les agences Moody's et Standard and Poor's ne voulaient pas jouer le rôle d'une « boîte noire » et étaient ouvertes aux recommandations. Les agences de notation accordaient des notes en fonction de la solvabilité des emprunteurs, et non des aléas climatiques ou de la durabilité.

58. Un intervenant a dit que la quête de meilleures notes pouvait inciter les emprunteurs souverains à prendre des mesures plus efficaces. Un autre intervenant a présenté des exemples dans lesquels les notes souveraines avaient été revues à la hausse malgré la progression de l'endettement, parce qu'il avait été considéré que les fonds empruntés étaient

utilisés à bon escient. Il était aussi possible que les coûts d'emprunt diminuent malgré une détérioration de la note souveraine, lorsque les écarts de marché s'étaient réduits parce que les investisseurs récompensaient des réformes publiques qu'ils considéraient comme crédibles. Une délégation a déclaré que les coûts d'emprunt devraient être moins élevés lorsque les fonds empruntés étaient destinés à des dépenses sociales ou économiques bénéfiques. Un intervenant a fait observer que, dans certains cas, le marché pouvait prédire un abaissement de la note, car les écarts de taux d'intérêt se creusaient avant l'évolution de la notation. Le fait que les investisseurs puissent avoir leur propre opinion expliquait pourquoi des pays qui avaient des notes comparables pouvaient emprunter à des coûts différents sur les marchés financiers mondiaux. Les fondamentaux macroéconomiques, les hypothèses de croissance, la composition de la dette (caractère concessionnel ou non, échéance, devise, etc.), les soldes extérieurs et la résilience budgétaire influent sur le coût des capitaux, indépendamment de la note attribuée par les agences de notation. Une délégation a ajouté que, parallèlement, les pays pouvaient subir les effets d'éléments extérieurs qu'ils ne pouvaient ni influencer ni contrôler, et que l'architecture financière internationale devrait mieux en tenir compte.

59. Un intervenant a dit que la mauvaise qualité des données, notamment le manque d'informations sur les recettes publiques nationales et municipales, était l'une des raisons pour lesquelles les notes souveraines étaient basses. Une meilleure communication des données permettrait de relever les notes. Un groupe régional et une délégation ont affirmé que l'harmonisation des méthodes pourrait contribuer à une meilleure prise en considération des particularités des pays, qui étaient actuellement négligées. Un autre groupe régional a expliqué que, dans la pratique, cela supposait l'examen périodique des données, le dialogue avec les investisseurs et les hauts fonctionnaires, notamment du ministère des finances, et la mise en place d'un mécanisme de retour d'informations ou d'un canal de communication entre les pouvoirs publics et les agences de notation ; ce à quoi une délégation a ajouté le partage des informations recueillies par les investisseurs eux-mêmes. Un intervenant a dit qu'il serait aussi envisageable de créer des services de relations aux investisseurs et un organisme d'investissement public chargé d'examiner tous les projets et les sources de financement, et de définir un plan d'investissement public. Un participant a fait remarquer que la plupart des informations utilisées par les agences de notation étaient déjà accessibles au public et n'étaient pas produites « sur mesure ». Une autre délégation a indiqué qu'il était possible de demander des renseignements supplémentaires, même lorsque des compléments d'informations avaient déjà été obtenus. Une délégation a dit qu'il serait important d'examiner l'impact de la divulgation des risques climatiques sur les notes souveraines. Un intervenant a insisté sur le décalage temporel entre les agences de notation, qui considéraient généralement des périodes d'un an à trois ans, et les politiques de résilience climatique, qui nécessitaient plus de quinze ans pour prendre effet.

III. Questions d'organisation

A. Élection du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

60. À sa séance plénière d'ouverture, le 25 novembre 2024, le Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement a élu M^{me} Julia Imene-Chanduru (Namibie) Présidente et M. Oike Atsuyuki (Japon) Vice-Président-Rapporteur.

B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

61. Également à sa séance plénière d'ouverture, le 25 novembre 2024, le Groupe intergouvernemental d'experts a adopté l'ordre du jour provisoire de la session, publié sous la cote TD/B/EFD/8/1. Cet ordre du jour se lisait comme suit :

1. Élection du Bureau.

2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Financement du développement : s'attaquer au coût du financement du développement pour atteindre les objectifs de développement durable.
4. Ordre du jour provisoire de la neuvième session du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement.
5. Adoption du rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement sur sa huitième session.

C. Adoption du rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement sur sa huitième session

(Point 5 de l'ordre du jour)

62. À la séance plénière de clôture, le 27 novembre 2024, le Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement a autorisé le Vice-Président-Rapporteur à établir, sous l'autorité de la Présidente, la version finale du rapport sur la huitième session après la clôture de celle-ci.

Annexe

Participation*

1. Les États membres de la CNUCED ci-après étaient représentés à la session :

<p>Albanie Angola Argentine Bahamas Bangladesh Barbade Belgique Bhoutan Bolivie (État plurinational de) Botswana Brésil Cabo Verde Cambodge Congo Côte d'Ivoire Djibouti Égypte Émirats arabes unis Espagne Eswatini État de Palestine États-Unis d'Amérique Éthiopie Fédération de Russie France Gabon Gambie Grèce Guatemala Haïti Honduras Hongrie Indonésie Iran (République islamique d') Iraq Jamaïque</p>	<p>Japon Kenya Liban Libye Luxembourg Malaisie Maldives Maroc Mexique Mozambique Namibie Niger Pakistan Panama Pérou Philippines Portugal République arabe syrienne République démocratique du Congo Saint-Siège Seychelles Slovaquie Soudan Sri Lanka Thaïlande Togo Trinité-et-Tobago Tunisie Türkiye Venezuela (République bolivarienne du) Viet Nam Yémen Zambie Zimbabwe</p>
--	---

2. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées à la session :
 - Banque africaine de développement
 - Fonds commun pour les produits de base
 - Ligue des États arabes
 - Union africaine
 - Union européenne

3. Les organes, organismes et programmes des Nations Unies ci-après étaient représentés à la session :
 - Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
 - Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
 - Département des affaires économiques et sociales
 - Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

* La présente liste ne mentionne que les participants inscrits. La liste complète des participants porte la cote TD/B/EFD/8/INF.1.

Programme des Nations Unies pour l'environnement
Université des Nations Unies

4. Les institutions spécialisées et organisations apparentées ci-après étaient représentées à la session :

Banque internationale pour la reconstruction et le développement
Groupe de la Banque mondiale
Union internationale des télécommunications

5. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Catégorie générale

Global Traders Conference
Society for International Development
